Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 035-200039022-20260130-DC_2026_003-DE

DC_2026_003

16 bis boulevard des rochers
35500 VITRE

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU 29 JANVIER 2026

Secrétaire de séance : Madame MOUSSU Thérèse

Nombre de conseillers en exercice : 77 Présents : 42 Votants (dont 6 pouvoirs) : 0	L'an deux mille vingt six, le vingt neuf janvier le Conseil d'agglomération étant réuni à VITRÉ après convocation légale, Date de convocation : le 23/01/2026

Etaient présents :
Jean-Noël BEVIERE - ARGENTRE DU PLESSIS,Monique SOCKATH - ARGENTRE DU PLESSIS,Elisabeth CARRE - AVAILLES SUR SEICHE,Eric GLINCHE - BAIS,Stéphane DOUABIN - BALAZE,Elisabeth DELAHAYE - BRIELLES,Fabienne BELLOIR - CHAMPEAUX,Teddy REGNIER - CHATEAUBOURG,Hubert DESBLES - CHATEAUBOURG,Bernard RENOU - DOMAGNE,Magali BUDOR - DOMAGNE,Christian OLIVIER - DOMALAIN,Patricia MARSOLLIER - DROUGES,Michel ERRARD - ERBREE,Marie-Christine MORICE - ETRELLES,Laurent FESSELIER - ETRELLES,Henri BEGUIN - GENNES SUR SEICHE,Joël TRAVERS - LA CHAPELLE ERBREE,Elisabeth GUIHENEUX - LA GUERCHE DE BRETAGNE,Amand LETORT - LA GUERCHE DE BRETAGNE,Mathieu VINCENT - LA GUERCHE DE BRETAGNE,Danielle RESONET - LANDAVRAN,Thérèse MOUSSU - MARPIRE,Christian STEPHAN - MONDEVERT,Thierry MONGODIN - MONTAUTOUR,Claudine HUMBERT - MONTREUIL DES LANDES,Louis MENAGER - MONTREUIL SOUS PEROUSE,Gilbert GERARD - MOUSSE,Yves COLAS - MOUTIERS,Jean-Claude DENOUAULT - PRINCÉ,Christophe FESSELIER - ST AUBIN DES LANDES,Marc FAUVEL - ST JEAN SUR VILAINE,Elisabeth BRUN - ST M'HERVE,Jacqueline HAQUIN - TAILLIS,Yannick FOUET - TORCE,Bruno DELVA - VAL D'IZE,Lisiane HUET - VAL D'IZE,Samuel URIEN - VERGEAL,Bruno GATEL - VISSEICHE,Pauline SEGRETAIN - VITRE,Paul LAPAUSE - VITRE,Erwann ROUGIER - VITRE

Ont donné pouvoir :
Pierre GALANT donne pouvoir à Jean-Noël BEVIERE,Pascale CARTRON donne pouvoir à Elisabeth BRUN,Katia BONNANT donne pouvoir à Amand LETORT,Ludovic LE SQUER donne pouvoir à Alexandra LEMERCIER,Jean-Luc DELAUNAY donne pouvoir à Stéphane DOUABIN,Constance MOUCHOTTE donne pouvoir à Anne BRIDEL

Etaient absents :
Christian HAMELOT,Nathalie CLOUET,Marie-Renée SAILLANT,Bertrand DAVID,Aude de LA VERGNE,Danielle DEVILLE,Catherine LECLAIR,Jean-Luc DUVEL,André BOUTHEMY,Aurélien THEBERT,Joseph JEULAND,Anne-Marie MORLIER,Frédéric MARTIN,Karine MOREL,Yves GUERIN,Joseph JOUAULT,Erick GESLIN,Alexandra LEMERCIER,Pierre LEONARDI,Danielle MATHIEU,Christophe LE BIHAN,Fabrice HEULOT,Anne BRIDEL,Jean-Yves BESNARD,Vanessa ALLAIN,Nicolas MIJOULE,Marie-Cécile TARRIOL,Nicolas KERDRAON,Lionel LE MIGNANT

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.

Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 035-200039022-20260130-DC_2026_003-DE

DC_2026_003

16 bis boulevard des rochers
35500 VITRE

DÉLIBÉRATION

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU 29 JANVIER 2026

- Compte-rendu des décisions prises par le Bureau d'agglomération en date du 19 janvier 2026 dans le cadre des délégations octroyées par le Conseil d'Agglomération

Le Président expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-10 relatif aux délégations consenties par le Conseil d'agglomération au Bureau et au Président ;
Vu l'arrêté préfectoral du 1er juillet 2025 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré communauté » ;
Vu la délibération n° 2024_179 du Conseil d'agglomération du 12 juillet 2024 relative à l'élection des membres du Bureau d'agglomération ;
Vu la délibération n° 2024_181 du Conseil d'agglomération du 12 juillet 2024 relative aux délégations du Conseil d'agglomération au Bureau d'agglomération ;

Il vous est proposé de prendre acte du compte-rendu des décisions prises par le Bureau d'agglomération du 19 janvier 2026 :

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.

Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 035-200039022-20260130-DC_2026_003-DE

DC_2026_003

16 bis boulevard des rochers
35500 VITRE

DB_2026_001 : Approbation du procès-verbal de la séance du Bureau d'agglomération du 8 décembre 2025

Les membres du Bureau d'agglomération approuvent le procès-verbal de la séance du Bureau d'agglomération du 8 décembre 2025.

DB_2026_002 : Acquisition d'une emprise foncière issue de la parcelle AT n°6 - Extension PA La Garenne à La Guerche de Bretagne

Considérant que, dans le cadre du projet d'extension du parc d'activités de la Garenne à La Guerche de Bretagne, Vitré Communauté envisage d'acquérir, auprès de M. Pierre-Yves MOREL, une emprise foncière issue de la parcelle cadastrée section AT n°6 classée en zone 1AUA au PLU d'une surface approximative d'environ 27 800 m² ;
Considérant que le prix de vente de ladite emprise a été fixé à 3,50€/m² HT et que le prix total sera défini en fonction de la surface réelle déterminée après intervention du géomètre ;

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau d'agglomération, approuvent la décision à l'unanimité des votants.

DB_2026_003 : Transfert ZAE Plagué à Vitré - Acquisition des parcelles CP n°138 et 213

Considérant que, dans le cadre du transfert de la ZAE de Plagué à Vitré, les terrains à bâtir situés au sein de cette ZAE doivent faire l'objet d'un transfert de propriété au profit de Vitré Communauté afin qu'elle puisse disposer du droit de propriété plein et entier et y implanter de futures activités économiques ;
Considérant que les terrains à bâtir concernés par le transfert de propriété de la commune de Vitré au profit de Vitré Communauté sont cadastrés comme suit :

Référence cadastrale	Adresse	Surface (m²)
CP 138	LA MENARDIERE, VITRE	1 393
CP 213	CHAMP MENARDIERE, VITRE	5 430
	Total	6 823

Considérant que le prix de vente desdites parcelles a été fixé à 14€/m², soit un prix global de 95 522€ HT ;

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau d'agglomération, approuvent la décision à l'unanimité des votants.

DB_2026_004 : PASS COMMERCE ET ARTISANAT : attribution de subventions au profit des sociétés ayant formulé une demande d'aide financière

Considérant la volonté de Vitré Communauté d'accompagner les projets des artisans et commerçants ;

Dénomination du commerce/ de l'artisan	Activité	Commune	Nature du projet d'investissement	Montant prévisionnel du projet (HT)	Montant prévisionnel des dépenses éligibles (HT)	Montant prévisionnel éligible au Pass Commerce et Artisanat	Montant maximum de la subvention globale attribuée	Quote-part prévisionnelle remboursée par la Région Bretagne à Vitré Cté (0%, 30% ou 50%)	Reste à charge pour Vitré Communauté
AUXILIUM AVS	Multiservices (électricité, plomberie, peinture, espaces verts)	MONTREUIL DES LANDES	Investissement dans du matériel pour exercer son activité et équipement informatique	28 814,57 €	28 511,41 €	25 000,00 €	7 500,00 €	3 750,00 €	3 750,00 €

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau d'agglomération, approuvent la décision à l'unanimité des votants.

DB_2026_005 : Acception d'archives privées d'origine familiale

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.

Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 035-200039022-20260130-DC_2026_003-DE

DC_2026_003

16 bis boulevard des rochers
35500 VITRE

Considérant que des lettres d'intention de don ont été adressées afin que ces archives soient conservées dans les fonds d'archives de Vitré communauté, communiquées à tous les publics et valorisées ;
Considérant que ces archives privées participent pleinement à la constitution du patrimoine écrit car ce sont des sources complémentaires aux fonds publics, leurs prises en charge présentent un intérêt historique ;
Liste des fonds concernés :

Hirlay : Carnet manuscrit d'un prisonnier de guerre en Allemagne, 1939-1945, (0.01 ml).
Chaix : Articles de presse, c.1980 (0.10 ml)
Paysan : Libération d'Argentré-du- Plessis, 3 photographies (0.01 ml)

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau d'agglomération, approuvent la décision à l'unanimité des votants.

Les membres du Conseil d'agglomération, prennent acte de cette information.

Le Président
Teddy REGNIER

Signé par : Teddy REGNIER
Date : 30/01/2026
Qualité : Président de Vitré Communauté

La Secrétaire de séance,
Thérèse MOUSSU

Signé par : Thérèse MOUSSU
Date : 02/02/2026
Qualité : 8e vice-présidente : Thérèse Moussu

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.